Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-04_12_05_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **12 mai** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD, M. MAUPOINT, Mme CAILLE, Mme AVELINE-BRIGNON et M. COLAS*

***Pouvoirs** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD donne pouvoir à M. JUHEL*
M. MAUPOINT donne pouvoir à Mme BETTLER
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme AVELINE-BRIGNON donne pouvoir à Mme DELANGHE
M. COLAS donne pouvoir à M.ADAM

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie BOVE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

4. Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.): création et composition

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

La commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune, dans les deux mois qui suivent l'élection du Conseil Municipal.

Son rôle consultatif s'exerce en matière de fiscalité directe locale : évaluation des valeurs locatives en lien avec les services fiscaux.
Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs, à la détermination des nouveaux périmètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation).
Présidée par le Maire ou un adjoint délégué, elle compte huit membres titulaires et huit suppléants dans les communes de 2 000 habitants et plus.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-04_12_05_2026-DE

Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le Conseil Municipal parmi les différentes catégories de contribuables (liste en nombre double), une liste composée de 32 contribuables (16 élus du Conseil Municipal et 16 personnes non élues de la Commune).

Les commissaires doivent :

1. être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
2. avoir au moins 18 ans,
3. jouir de leurs droits civils,
4. être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
5. être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PROPOSE une liste de 32 contribuables (16 élus du Conseil Municipal et 16 personnes non élues de la Commune).**
  In fine, la désignation des huit commissaires titulaires et des huit suppléants sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques :

Présidente : Mme Josiane BETTLER

Les 16 personnes non élues de la Commune proposées :

Monsieur	HAVARD	Jean-Claude
Monsieur	CAMPION	Claude
Monsieur	REBILLARD	André
Madame	GUGUEN	Emmanuelle
Monsieur	CIBERT	Emmanuel
Monsieur	SIMON	Serge
Madame	DESBOIS	Maryvonne
Monsieur	LETISSIER	Alain
Madame	LEMOINE	Monique
Monsieur	FOUCRIT	Jean-Pierre
Madame	LIGUET	Amélie
Monsieur	SCOLAN	Dominique
Madame	BEAUDOUIN	Nadia
Madame	GAUVIN	Catherine
Madame	CLAVEL	Monique
Monsieur	FEILLEL	Jérôme

Les 16 élus du Conseil Municipal proposés :

Monsieur	LETERRIER	Simon
Madame	VILBOU	Anne
Monsieur	CORMIER	Claude
Monsieur	LECHIEN	Amaury
Monsieur	JUHEL	Ronan
Madame	SIMON-GRIMONT	Anne
Monsieur	BOUGIS	Alan

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-04_12_05_2026-DE

Madame	RIPOCHE	Sonia
Monsieur	ADAM	Alain
Madame	CAILLE	Tifenn
Madame	DELANGHE	Aurélie
Madame	BORDEREAU	Nathalie
Monsieur	FLAUX	Daniel
Monsieur	LEFRANC	Guillaume
Madame	BOVE	Stéphanie
Madame	SAVARE	Stéphanie

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOVE

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-04_12_05_2026-DE